

A69 : quand « une poignée de mains longue et intense » conduit une interlocutrice de Carole Delga au commissariat

Magali Farenc, 50 ans, directrice adjointe d'une société de conseil, et opposante au projet autoroutier, a été convoquée après un signalement de la présidente socialiste de la région Occitanie, soutien du projet. L'affaire a finalement été classée.

Sur la question sensible de l'A69 – le projet controversé d'autoroute entre Toulouse et Castres –, l'échange de quelques mots de désaccord et d'une « poignée de main longue et intense » peut s'achever au commissariat. C'est la mésaventure qu'a vécue Magali Farenc, 50 ans, directrice adjointe d'une société de conseil, après avoir croisé la présidente de la région Occitanie, Carole Delga, à une soirée mondaine organisée mi-septembre à Toulouse. La réception, organisée pour l'anniversaire d'un restaurant huppé de la ville rose, n'était pourtant pas un repaire de zadistes : élus, notables et membres du Medef local étaient rassemblés dans une ambiance festive et feutrée.

« Je m'apprêtais à quitter la soirée, lorsque je croise Mme Delga à l'intérieur du restaurant », raconte Mme Farenc qui ne cache pas, sur les réseaux sociaux, ses prises de position hostiles au projet autoroutier, activement soutenu par la présidente socialiste de la région. « Elle me tend la main et me dit bonjour, et j'en profite pour lui rappeler ce qui est en train de se passer sur le tracé de l'A69, avec une famille expropriée et victime d'actions violentes de la part de partisans du projet, poursuit Mme Farenc. Je lui rappelle qu'elle a une part de responsabilité là-dedans et qu'elle ne répond pas aux questions et aux interpellations des citoyens sur les réseaux sociaux. » L'échange se tend, la poignée de main dure « peut-être une seconde de trop », concède Mme Farenc.

Le restaurateur, qui ne souhaite pas voir son nom apparaître, survient vers la fin de l'échange. Contacté par Le Monde, il se souvient de cette brève interaction sociale, mais ne cache pas sa stupéfaction d'être interrogé sur le sujet. « Ça a duré deux secondes, dit-il. Il ne s'est vraiment rien passé. » C'est alors aussi le sentiment de Magali Farenc, qui quitte la fête et n'y pense plus. Jusqu'à une fin d'après-midi de mars, lorsqu'elle reçoit un appel du commissariat central de Toulouse qui lui annonce qu'elle doit être entendue dans le cadre d'une enquête préliminaire pour violences volontaires sans incapacité totale de travail (ITT) sur une personne dépositaire de l'autorité publique, à la suite d'un signalement de Mme Delga au procureur.

Des versions divergentes

« Je me trouvais “isolée” dans un coin de la salle, à proximité de l'entrée de l'établissement, et répondais à des sollicitations sur mon mobile », écrit la présidente de région dans son signalement, adressé le 24 septembre 2024 au procureur de la République. « Une dame s'est alors dirigée vers moi pour me saluer et me serrer la main avec une poignée de mains classique avant un serrage plus fort, plus intense (long) et une saisie du bras avec la 2e main », détaille Mme Delga qui ajoute que l'intéressée hausse ensuite le ton à son égard à

propos de la situation en cours sur le chantier de l'A69. Le détail des versions diverge, Mme Farenc niant avoir saisi le bras de son interlocutrice – qui n'a pas répondu à nos sollicitations.

L'officier de police judiciaire chargée de l'enquête contacte fin janvier le service juridique de la région, afin de recueillir la plainte de Mme Delga. « Je vous informe que Madame la Présidente ne souhaite pas nécessairement déposer plainte dans le cadre de ce dossier mais une audition de l'intéressé [sic] nous semblerait néanmoins utile, afin qu'un rappel sur son comportement lui soit adressé », lui répond-on. La police nationale s'exécute et c'est chose faite le 13 mars, date à laquelle Mme Farenc assistée de son conseil, est auditionnée au commissariat, où, trois quarts d'heure durant, elle relate sa brève discussion avec Mme Delga et détaille la poignée de main échangée, « longue et intense », comme le résume l'officier de police judiciaire dans son résumé de l'affaire.

Quelques mois et procès-verbaux plus tard, l'infraction est jugée « insuffisamment caractérisée », et l'affaire a été classée en mai. Quant aux travaux sur le chantier de l'A69, ils ont repris.

[Cet article est paru dans Le Monde \(site web\)](#)